



## image dénudé d'une mineure à son insu

Par **bapoum**, le **28/12/2011 à 12:01**

Bonjour,

J'ai découvert 4 photos sur le pc de mon compagnon de ma fille mineure de 16 ans. Les photos sont axées sur ses seins et prises à son insu. J'ai mis le compagnon dehors avec toutes ses affaires en ayant pris soin de transférer les photos sur ma boîte mail. J'ai porté plainte pour ma fille et j'ai averti ma hiérarchie (il est fonctionnaire (gradé) et moi aussi). L'intitulé de la plainte est : tentative de corruption de mineur.

J'ai rendez vous avec l'association d'aide aux victimes et ma fille voit une psy...

Que puis-je faire d'autres ?

Que risque-t-il vraiment ?

Comment je peux aider ma fille à surmonter cela?

A qui dois-je m'adresser ?

Dans l'attente d'une réponse,

Cordialement,

Bapoum.

Par **Laure11**, le **28/12/2011 à 14:40**

[citation]**tentative de corruption de mineur.**

[/citation] ???

Alors que vous écrivez :

*Les photos sont axées sur ses seins et prises à son insu*

Vous devriez voir un médecin qui vous guidera dans l'attitude à adopter avec votre fille et surtout à ne pas trop dramatiser la situation. Il n'y a pas eu tentative de viol sur votre fille... ni tentative de corruption...

Par **youris**, le **28/12/2011 à 18:16**

bjr,

au risque de vous fâcher, êtes-vous bien sur que ces photos ont été prises à l'insu de votre fille?

il n'est pas rare que des photos de ce genre prise avec l'accord de l'intéressée mais destinées

à rester intime se retrouvent sur internet.  
cdt

Par **Christophe MORHAN**, le **28/12/2011** à **19:36**

L'ADAVI (association d'aide aux victimes) vous apportera les éléments et le soutien nécessaires.

La présomption d'innocence joue. Je ne pense pas que nous ayons vocation à nous immiscer dans le processus faisant suite à votre dépôt de plainte.